

Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



Plantations à la Guadeloupe : la caféière et la sucrerie Bologne au Baillif (1787)

Gabriel Debien

Numéro 3-4, 1965

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1044208ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1044208ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (imprimé)

2276-1993 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Debien, G. (1965). Plantations à la Guadeloupe : la caféière et la sucrerie Bologne au Baillif (1787). *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (3-4), 11–21. <https://doi.org/10.7202/1044208ar>

PLANTATIONS A LA GUADELOUPE :

LA CAFÉIÈRE ET LA SUCRERIE BOLOGNE AU BAILLIF (1787)

Voici l'inventaire de deux plantations de la Guadeloupe en 1787 (1). C'est l'occasion d'observer leur organisation générale et un peu la vie de leurs esclaves. Nous y invite la rareté de cette sorte de sources de l'histoire de la Guadeloupe (2).

Il s'agit de la sucrerie dite de Saint-Robert et de la caféière du Mont-d'or, au quartier du Baillif, paroisse Saint-Dominique, à une lieue au Nord de Basse-Terre. Elles appartenaient à Mesdames Elisabeth-Françoise Mérican (3), née en 1721, veuve de Georges de Bologne de Saint-Georges, écuyer, mousquetaire du roi, né en 1711, tous les deux créoles de la Guadeloupe et à Elisabeth-Bénédictine, sa fille épouse depuis 1776, d'Etienne Levelu de Clairfontaine, chevalier, seigneur de Boussères et de Saint-Arnaud, capitaine au régiment de Roi-Cavalerie (4). En 1787, ces dames habitaient près l'Aiguillon en Agenais au château de Saint-Arnaud, paroisse de Pélagat.

Ces dames ont confié leurs plantations à Clairfontaine (5) qui a passé ses pouvoirs à un négociant de Nantes, Auguste Charret de la Clartais (6). Pour faire rendre les comptes à Etienne Larroche, ancien négociant à Astaffort (7), mort à la Guadeloupe, et à son fils Joseph (8), qui ont géré les

(1) Papiers Charret, à Nantes.

(2) Même dans les Archives publiques. Des archives notariales de la colonie dont les doubles devraient être à Paris, aux Archives Nationales, Section Outre-Mer, à partir de 1776, il ne demeure pour le XVIII^e siècle que de pauvres épaves.

(3) Fille de Jean Mérican et d'Elisabeth de Blaine, de la Guadeloupe, les Mérican paraissent originaires du Languedoc.

(4) Fils de feu Louis, ancien major du régiment de Clairfontaine, et de dame Angèle de Malvin de Montazet. Georges de Bologne est décédé en 1774 au Baillif. Les Bologne étaient de l'Angoumois.

(5) Procuration passée le 22 août 1785; par devant Grenier jeune, notaire à la Parade près Clairac.

(6) Procuration passée le 12 septembre 1785 par devant Girard de la Contrée, notaire à Nantes.

(7) Chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Agen.

(8) Procuration à Etienne Larroche, du 28 août 1783 (Bezin, notaire à Aiguillon), substituée par son fils (3 août 1783, Ricou et Le Sacher, notaires à Paris).

habitations depuis 1783, Charret de la Clartais s'est fait représenter là-bas par Lévêque-Baumart dont la maison de commerce est sans doute la correspondante de la maison Charret à la Guadeloupe (1). Lévêque-Baumart habite au Petit-Bourg, paroisse de Notre-Dame de Bonport, sur son habitation dite Versailles.

Pour contrôler la gestion des Larroche, Lévêque-Baumard fait dresser du 7 au 15 mars 1787 par M^e Arthur Regnault, notaire à Basse-Terre, un inventaire général des plantations. Trois experts sont là, choisis selon la coutume et les termes de la nouvelle ordonnance du roi du 15 octobre 1786, parmi des colons du quartier : Guillaume Cavalier, capitaine de milices, Thomas Lauréol, capitaine de grenadiers-milices, et Jacques-Julien Baupain-Beauvallon, officier de milices et habitant de la montagne Saint-Robert et comme témoins Pierre Lesueur, major du bataillon de milices du Baillif, c'est-à-dire commandant du quartier, et Pierre Blondelay, économiste de la sucrerie. Le procureur du roi au Siège de Basse-Terre est aussi là, d'office.

Cet inventaire a un caractère spécial. Il est en même temps un recensement. La situation de mars 1787 est constamment comparée à celle qu'a décrite le précédent inventaire dressé du 30 avril au 1^{er} mai 1784 au début de la gestion d'Etienne Larroche et parfois à celle de l'inventaire du début de la gestion de Demeulle, gérant (2) en 1781. Nous avons donc un aperçu général sur les transformations de ces biens coloniaux au cours de quatre années (1783-1787).

LES CADRES DE DIRECTION

Mesdames de Bologne de Saint-Georges et de Clairfontaine sont de très lointaines propriétaires. Entre elles et la direction réelle de leurs plantations est tout un réseau d'administrateurs généraux, procureurs : Clairfontaine, Charret de la Clartais, et de gérants qui se succèdent rapidement parce qu'ils meurent pendant leur gestion : Pierre-Vital Lamotte, mort en 1781, J.B. François Demeulle, 1781-1783 ; Etienne Larroche, 1783, son fils Joseph, 1783-1787, et d'économiste, ici Pierre Blondelay et de sous-économistes, dont les noms ne nous sont pas précisés, qui surveillent les esclaves et tiennent les écritures.

A Nantes, Charret de la Clartais reçoit les sucres et cafés pour les vendre aux meilleurs cours. Il fournit et envoie aux plantations l'outillage, les pièces de moulin, les formes pour les sucres, les toiles pour l'habillement des esclaves, les salaisons, farines et vivres secs. Il est vraisemblable qu'une grande partie du courrier part et arrive par son intermédiaire. Il doit vérifier les comptes. Sa place s'explique parce qu'il est le banquier des plantations ; il leur a accordé de grands crédits. Les récoltes sont leur garantie.

A Saint-Robert le gérant est le surveillant général. Il est seul pour les deux habitations, tient le brouillard général des recettes et dépenses, le

(1) Lévêque-Baumard remplace Pierre Gautier, habitant de la Guadeloupe, qui vient de mourir.

(2) A la Guadeloupe et à la Martinique on disait gérant, à Saint-Domingue gérant.

livre de copie-lettres, celui des factures, le journal des travaux, envoi des rapports à peu près mensuels à Nantes ; de loin en loin à M. Clairfontaine. Il paraît avoir une grande part de décision dans l'acquisition et la vente des esclaves, très peu nombreuses ici. Il peut acheter sur place des vivres d'urgence : haricots, barils de riz ou de bœuf salé, toiles de supplément. Il est probable qu'il loge dans la grand'case des maîtres. L'économe a sa case particulière, bien plus proche du mouvement des bâtiments industriels, qu'il ne doit pas perdre de vue. Sans doute le gérant et l'économe prennent-ils leurs repas en commun, à moins qu'ils n'aient chacun leur ménagère.

Mesdames de Bologne et de Clairfontaine ne sont donc que les rentières de leurs plantations.



VUE GÉNÉRALE

Ce dont nous n'avons vu aucun exemple dans nos autres îles, la caféière et la sucrerie sont contiguës, leurs bâtiments proches les uns des autres sinon emmêlés. Leurs esclaves ne forment qu'un atelier. A l'origine y a-t-il eu une seule concession ou deux, de patientes réunions de terres ? Il n'est pas question ici d'énumérer les titres domaniaux. La juxtaposition de ces deux exploitations à culture différente, à un moment sans doute indépendantes, ferait penser à deux concessions distinctes, la sucrerie étant la première établie. Au cours des sept années qui précédèrent l'inventaire de 1787, il n'y eut qu'une acquisition, celle de 6 carrés trois-quarts, le 7 juillet 1781, par le gérant Lamotte au sieur Halluet, pour agrandir la partie à cultiver en cannes (1).

Sur les limites et la superficie des plantations, l'inventaire n'est pas prodigue de précisions. La caféière est comptée pour 60 carrés, dont 30 plantés, le reste en bois. La sucrerie pour 170 carrés, évidemment pas tous en cannes, mais on nous laisse ignorer la part des savanes, des friches, des halliers et des bois, qui doit être grande. Le carré de caféière est prisé 1.800 livres, celui de la sucrerie 3.000 livres. Mais ce sont là des prix moyens, que le fonds soit cultivé ou non. La terre de la caféière vaudrait donc sans les caféiers et sans les bâtiments 108.000 livres, celle de la sucrerie sans les plantations, bâtiments et esclaves, mais avec le canal et son réservoir 510.000 livres. Il n'y a là qu'une vue cavalière car aucun arpentement n'a encore été fait et la superficie de l'acquisition Halluet est approximative.

Au Nord, court la petite Rivières, au Sud celle du Baillif, et la ravine des Ecrevisses. A l'Ouest : les terres du sieur Halluet père ; à l'Est « le terrain chasse jusqu'au sommet des montagnes ». Nous n'avons donc qu'un aperçu général.

LA CAFÉIÈRE

La caféière est décrite la première. En 1781 un quart de ses caféiers était à l'abandon comme trop vieux, et en 1784, l'ensemble était mal entretenu. Les Larroche l'ont reprise en main, ont replanté la partie délaissée.

(1) Minueret, notaire à Basse-Terre.

Les 30 carrés sont en plein rapport. A raison de 2 500 pieds au carré, on compte 75.000 caféiers donnant l'un dans l'autre 15 sols par an. Les plantations sont estimées 56.250 livres ; les améliorations des quatre dernières années comptent dans cette somme pour 14.062 livres 10 sols 5 deniers.

Sa maison à loger n'est pas présentée comme une maison de maître. Elle n'est vue que dans ses œuvres. Dès 1781, presque toutes ses parties ont besoin de réparations : les palissades qui l'entourent, la terrasse, les murs, la couverture. Depuis 1782 on a seulement recarrelé la terrasse de pierres plates et recrépi les murs, une dépense de 1.000 livres.

La cuisine et sa vieille chaudière, l'écurie et son grenier, l'hôpital, l'étuve aux cafés, une des deux cases au moulin à décortiquer les cafés en grain, un moulin à bras, le jardin potager sont en déficit. C'est moins que des ruines. Il ne reste cependant à réparer très sérieusement, que 2 moulins à bras. On vient de refaire à neuf 9 cases à nègres. En 1781 il y en avait 15, en 1787 elles étaient réduites à 9. Les cases neuves ne sont pas estimées « parce que l'usage n'est pas de les mettre en valeur ». Ces cases ne servent pas, car tous les esclaves sont maintenant logés sur la sucrerie. Cette décision paraît donc toute récente.

Tout se passe comme si la caféière d'abord indépendante a été peu à peu rattachée à la sucrerie et vit en symbiose avec elle sous la même direction technique du gérant et des économistes. L'on n'entretient plus les toits ni les charpentes, ni les murs des bâtiments qui font double emploi et dont le bon état est une lourde charge.

La caféière était estimée 185.802 livres, sans les esclaves :

Le fonds de terre	108.000 livres
Les plantations	56.250 livres
La maison	20.000 livres
Les deux moulins à bras et la cloche ..	1.552 livres



LA SUCRERIE MONT-ROBERT

Cultures — Pour la sucrerie on a l'énumération des pièces plantées en cannes, en manioc ou distribuées en jardins pour les esclaves, ou laissées sans cultures. Mais nous ne connaissons la superficie que d'une vingtaine ; de celles-là « l'étendue n'est rien que certaine, et ne peut être regardée comme fixe et définitive ».

Ces pièces au nombre de 36 ne sont pas numérotées, mais elles portent toutes un nom. Apparemment, c'est le plus grand désordre ; elles sont juxtaposées sans tenir compte de l'époque de leur plantation ni de la date de leur rouaison. Leur ordre doit être celui même des champs. Pour essayer de suivre le mouvement de l'assolement, il importe donc de les classer suivant le moment où elles ont été plantées. Mais on n'a pas cette précision pour toutes.

Les pièces plantées se répartissent d'elles-mêmes en deux groupes :

celles qui ont été plantées dans les quinze mois précédents et qui n'ont pas encore été coupées. Ce sont les grandes cannes ; puis celles qui ont été déjà coupées une fois, et qui repoussent en rejetons, que l'on coupera environ un an après la première rouaison.

Il y a 8 pièces en grandes cannes, plantées, les unes voilà 15, 13, 10, 9, 6, 5 ou 3 mois ; une autre voilà seulement six semaines. Elles sont de surface très inégale : le *Grand-Rocher* a 6 carrés, le *Diamant* 2 1/2, la pièce de la *Rivière du Baillif* 7, celle de la *Vinaigrerie* 4, le *Petit-Rocher*, 5, le *Gaudais*, 6, le *Courbary*, 3, et la *Petite Bironne*, 1,1/2. Cinq sont estimées devoir produire 150 formes de sucre brut au carré. Trois, seulement 130. Mais ce sont là les rendements. Le revenu net n'est compté que pour le quart ou la moitié de la valeur du produit ; c'est selon les pièces. La valeur de la forme est prisé uniformément à 15 livres.

Le rendement du groupe des pièces en rejetons n'est jamais supérieur à 100 formes le carré ; deux pièces n'en rendront que 90. Les frais de fabrication du sucre sont aussi élevés pour les cannes en rejetons que pour les grandes cannes : de la moitié aux trois-quarts de la valeur des sucres produits. Il est des rejetons de 15 jours, de 7, de 10, de 12, de 13 et de 15 mois.

Les pièces du *Gros-Morne*, de 4 carrés ; *Georges* ou *Cachimeau*, de 2 carrés, du *Moulin*, de 6 carrés, de la *Figue*, 2 1/2, l'*Avocat* de 6, le *Canal*, de 4 1/2, donneront 100 formes au carré ; mais celles du *Rozeau*, 2 carrés 1/2 ; et du *Parc aux bœufs*, de 11 carrés, n'en font prévoir que 90.

La *Case à Verrette*, de 6 carreaux et demi, ne produira en tout que 300 formes car les cannes y sont attaquées par les vers. Le *Bois-Tout*, dont la contenance n'est pas précisée, ne rendra que 200 formes.

Les pièces *Hallouet*, *Bois l'Islet*, *Philippe* ou *Clairfontaine*, n'ont aucune plantation dans les inventaires de 1781, de 1784 et de 1787. C'est qu'elles sont tenues pour épuisées. Les pièces du *Bois-Brûlé*, de la *Petite-Rivière*, de *Balatat*, de *Mathieu*, du *Gommier*, de la *Sentinelle* ou *Thomassin*, de *Lamotte*, de la *Goutière*, la *Grande pièce royale* sont en friche, en jachère morte peut-on penser. Comme on ne s'occupe ici que de la valeur des plantations, et qu'elles ne portent pas de fruits, on ne prend pas la peine de dire quelle est leur surface.

Quatre pièces sont mises en manioc, pour la réserve générale des vivres des esclaves. Ce sont l'*Oüadou* de 6 carrés bons à grager (1), mais dont les tubercules sont à demi-consommés. On n'en tirera que 60 barriques de farine ; le *Caffé*, de 4 carrés et demi, avec des maniocs de 18 mois. On prévoit 30 barriques au carré ; la pièce *François*, de 3 carrés bons à grager, à 20 barriques le carré ; enfin le *Royer*, de 4 carrés en jeunes maniocs, à 40 barriques le carré.

La barrique de farine de manioc est estimée 52 livres. Le manioc occupe 17 carrés et demi, mais les rendements varient avec chaque champ. Ces pièces des vivres communs sont travaillées sous la direction des économistes et « fouillées » à mesure des besoins.

La pièce de cannes dite de la *Grande Coutume*, de 3 carrés et demi,

(1) A être râpés pour en tirer la farine.

est distribuée en jardins pour les esclaves. C'est pour leurs provisions personnelles.

Il y aurait 71 carrés en cannes, plus la pièce de *Bois-Tout* sans superficie connue. Elle donne 200 formes. Elle aurait deux ou trois carrés. La superficie des cannes est donc de 73 ou de 74 carrés environ.

On ne voit pas de seconds rejets. Les cannes restent donc peu de temps en terre, une trentaine de mois. Après quoi, replante-t-on sur place ? Il ne le semble pas. Le sol serait laissé au repos pendant un temps assez long. Point de patates pour occuper les fonds en jachère, comme à Saint-Domingue où les fanes de patates étaient enfouies sur place pour servir d'engrais vert. Le manioc est assurément planté sur des sols qui viennent d'être en cannes.

Pour savoir si la fabrication des sucres de chaque pièce, qui est encore à sarcler, à épailler, à couper, à rouler, équivaudra au quart, ou à la moitié, ou aux trois-quarts de la valeur des sucres escomptés, il faut qu'on ait soigneusement calculé le prix de revient du travail des esclaves, des transports par cabrouet, le coût de la journée des bêtes au moulin. Les proportions pour la culture des maniocs et la préparation de la farine nous paraissent très fortes.

Les plantations de cannes sont estimées 63.477 livres, 14 sols, 2 deniers.



Les bâtiments — Ils ne se présentent pas comme un ensemble bien constitué. C'est plutôt une dispersion de cases plus ou moins grandes, plus ou moins rapprochées selon que leurs fonctions se complètent, d'anciennes cases rajustées, remises à moitié à neuf pour être provisoirement utiles.

Seule la maison principale est imposante. Elle n'a qu'un rez-de-chaussée, mais étant sur cave elle est plus élevée que les autres constructions, et l'on y accède par « un péron avec deux escaliers tournants en pierre de taille ». Elle a 63 pieds sur 22, une grande salle centrale sur laquelle ouvrent de chaque côté symétriquement deux chambres. Derrière, une galerie carrelée, à piliers. Aucun luxe : les cloisons intérieures sont en planche de sap, et point de plafond. La couverture est directement au-dessus des chambres. La cave sert de tonnellerie. Cinq des poutres de la cave sont pourries. La couverture vient d'être refaite (pour 2.500 livres) mais tout le reste doit être réparé. Après ces travaux la grand'case pourra valoir 20.000 livres.

Le mobilier est simple, tout à l'utilité. Il est énuméré à part, pour toute la plantation, on ne connaît pas sa distribution exacte. Mais la grand'case paraît avoir 3 lits avec leurs matelas de crin, 2 commodes en mauvais état, avec glaces ; l'une des commodes à un dessus de marbre tout « fracassé » ; 4 tables en bois de sap, une mauvaise armoire, un bureau de noyer de France, un autre en acajou de Saint-Domingue, une pharmacie montée sur un buffet en acajou, 4 registres de comptabilité, un fusil d'ordonnance sans valeur.

Pas de linge. Le gérant qui occupe sans doute la grand'case, a son linge, sa vaisselle, à lui. La maison de maître paraît n'avoir jamais été achevée. C'est un logis de passage pour garçon.

La cuisine « au vent de la maison » est dans la cour (30 pieds × 22). Sa cheminée est appuyée à un pignon en pierre, comme son potager. Un grenier règne au dessus auquel on accède par un escalier en pierre extérieur. Tout tombe à la ruine : 2.000 livres.

Point d'ustenciles, hormis des poêles à frire, un mortier de fonte et son pilon, un canot à grager, un trébuchet. Le garde-manger est en très mauvais état, le buffet et la table de cuisine vétustes.

En face de la cuisine un magasin en ruine (34 × 13) est la réserve pour les pièces de rechange du moulin : rôles petits et grand, colets et crapaudines valent 2.367 livres ; pièces de poterie servant à la purge des sucres, 90 sacs pour les cafés. S'y trouvent aussi un fléau avec ses plateaux et ses poids, 2 arrosoirs et un palan avec ses cordages. Le bâtiment est estimé 2.000 livres.

La case de l'économe n'a que deux pièces. Sur l'une d'elles un galetas. Le toit est de paille : 1.200 livres.

Plus largement installés sont les bâtiments industriels se commandant les uns les autres, et voisins : le moulin à cannes mû par l'eau, qui malgré ses 3 rôles et tambours à remplacer est estimé : 13.000 livres ; la sucrerie dont 2 des 6 chaudières sont fendues, et dont toutes sont à remonter. Son pignon est lézardé (15.600 livres). Un magasin et 3 cases à bagasse leur servent d'annexe.

La purgerie (100 × 19) où s'égouttent 867 formes de sucre à 15 livres, a un escalier extérieur en pierre de taille. Bien que son toit soit à refaire on l'estime valoir 18.000 livres.

L'étuve a 6 étages pour le séchage des sucres ; c'est une manière de tour écourtée au bas de laquelle on entretient du feu. A côté la pilerie où sont écrasés les pains pour les mettre en barils, (52 × 18), 14.200 livres. Deux chaudières, une grande et une petite, gisent près de l'étuve.

Une remise pour deux cabrouets, une case à forge, une case pour les farines de manioc avec un moulin à l'eau, 3 platines ou plaques pour la cuisson de galettes de manioc, un magasin pour les cafés du Mont d'Or, 6.000 livres.

Une case au fond du jardin sert d'infirmerie. Elle tombe en ruine : 500 livres.

L'étable de 1783 est en déficit, mais une écurie légère a été édifiée en appentis contre le mur du jardin : 132 livres.

Un parc à bœufs entouré d'un bas mur en terre, est attenant à la case des cafés : 1.320 livres.

L'ancienne pilerie des cafés a été transformée en distillerie, avec sa chaudière, son alambic, ses 30 bacs pour les sirops, sa citerne, 2 pipes à tafia, une barrique de tafia. Le toit est à refaire.

Au bourg du Baillif, un « magasin de dépôt » sur un terrain qui était indivis entre les frères Berthelot. Il sert aux sucres et aux cafés, mais on ne parle pas « d'embarcadère » : 1.300 livres.

Sur une sucrerie dont le moulin est mû par l'eau, de nombreux équipages ne sont pas nécessaires. Il n'est pas impossible que le moulin fût anciennement à mules :

Des 37 mules de 1784, il ne reste que 9 à 726 livres pièce . .	6.534 l.
Entre 1781 et 1783, Demeulle avait acheté 9 bœufs. Il en est 11 nouveaux : soit 20 au total à 462 livres par tête.	9.240 l.
1 cheval est en déficit ; mais un bourriquet en augmentation	200 l.
2 chevaux anglais	1.848 l.
	<hr/>
	17.822 l.

Pas question des cases-à-nègres, ni de basse-cour. Tout le petit bétail, s'il en est, volailles, moutons, cochons, est au compte du gérant.

Tous les bâtiments sont couverts en essentes, ou bardeaux, sauf la case de l'économe et, un magasin, et les écuries qui ne sont couverts que de paille.

Selon la solidité et l'épaisseur que l'on veut donner aux murs on a construit en maçonnerie à chaux et à sable : grand'case, purgerie, sucrerie, moulin ; ou en mortier bâtard : la cuisine, les magasins, la case de l'économe ; en « fourches rondes mises en terre », l'écurie appuyée au mur du jardin, qui est lui-même en terre enduite et passée à la chaux.



Les esclaves — Si on ne nous décrit pas l'état des cases à esclaves c'est qu'il n'était pas brillant.

La liste des esclaves forme le chapitre le plus long de l'inventaire. Elle est pourtant réduite aux plus simples renseignements : au nom et à la valeur estimée des esclaves. De quelques-uns on nous a dit le métier et les infirmités, mais jamais l'âge ou l'origine ethnique. On n'ajoute pas plus de précisions, parce que le gérant dispose d'un dénombrement où sont l'âge, l'emploi, l'origine africaine ou créole de chacun, et tous les indisponibles.

L'on ne peut même pas avec la valeur des esclaves essayer de retrouver leur âge et en gros distinguer ceux qui sont « au jardin » et ceux qui sont ouvriers professionnels ou au service de la grand'case. Des groupes de femmes alternent avec des groupes d'hommes. On a simplement l'impression que l'emploi et la vigueur classent en gros les esclaves.

Aucun classement par familles ou ménage et aucune séparation entre les esclaves de la caféière et ceux de la sucrerie. Il n'est pas impossible qu'ils travaillent indifféremment sur l'une ou l'autre, et que ce soit suivant l'urgence du travail ou la saison.

Au cours de la gestion des Larroche il n'a été vendu que deux esclaves : Gertrude Aby et Louis, son fils, un mulâtre. Il n'en a été acquis que trois : Claire avec sa petite fille Véronique, et Phaëton qui est peut-être le père de Véronique. On a l'impression que ce sont là deux familles. Il s'agit donc d'un atelier très stable vivant sans apport extérieur et sans être diminué par des affranchissements ou des ventes. Jamais à Saint-Domingue à la même époque et dans le cours de quatre années on ne voit d'atelier si peu ouvert sur l'extérieur.

Comme cet inventaire-récolement ne cesse de comparer l'état des esclaves en 1787 à celui de 1783 on a du coup le nombre des morts, celui des naissances, même celui des marrons. Mais très assurément on ne nous révèle

qu'une petite partie des très vieux et vieux, infirmes et incurables. Il n'y en aurait qu'une dizaine. C'est du roman. Mais rappelons-nous qu'il ne s'agit pas au fond d'évaluer la valeur de l'atelier ou ses forces réelles, mais de répondre à un appel de rassemblement.



En 1783, il y avait 227 esclaves. De 1783 à 1787 il est mort 32 esclaves, 12 enfants sont nés. L'inventaire ne permet pas de compter plus de 207 esclaves en 1787. 13 fugitifs en mars 1787.

Ces 227 esclaves se répartissent à peu près régulièrement entre hommes et femmes : 114 hommes, 109 femmes. Il est impossible de savoir si les noms de Caméo, Ebbay, Quinquay et Belamant sont d'un homme ou d'une femme. Si la distribution par sexe est juste, celle des âges l'est-elle qui permettrait le renouvellement naturel de l'atelier. Il faut croire que non puisque les forces de la plantation s'affaiblissent doucement. C'est peut-être même parce que la main-d'œuvre diminue qu'on a réuni l'atelier de la caféière à celui de la sucrerie, et confondu les bâtiments des deux plantations. A l'affaiblissement de l'atelier correspond peut-être aussi le très mauvais état de tous les bâtiments.

Vingt-trois femmes sont présentées avec le nom de leurs enfants. On ne dit point l'âge de ces enfants, mais d'après leur évaluation on voit qu'il en est d'adultes et d'autres de moins de cinq ans. Il est permis d'en conclure que nous avons là tous les enfants vivants de ces mères. Les mères qui ont le plus d'enfants vivants en ont trois.

5 mères ont trois enfants.

3 mères ont deux enfants, tous âgés.

15 n'ont qu'un enfant. La moitié de ces 15 enfants est jeune.

L'impression générale est qu'il naît peu d'enfants ; mais il ne paraît pas y avoir non plus une mortalité infantile ou enfantine marquée.



La très grande majorité des noms des esclaves est chrétienne. Toutefois 13 hommes portent des noms empruntés à la mythologie, à l'antiquité ou au répertoire : Jupiter, Hector, Phaëton, Pirame, Vieux et Jeune Damis, Narcisse ; César, Pompée, Piquior, Lindor.

Ont résisté quelques noms africains : Coffy, Adou, Diadou, Conty, Silla, François Quiaquia, Quinquay (?) Luce Yaya, Marthe Yoyo, Ebbaye (?).

D'autres rappellent très probablement des noms de colons, peut-être anciens propriétaires de ces esclaves : Dufoyet, Mirandon, Cadiou, Causa, Romiac, Canard, Lardira, Petitroy, Coq, Ban, Belamant, ou l'île d'où ils viennent : Désirade.

Apparaissent des doubles noms dont le second n'est ni un nom de saint ni un surnom : André Fauconnier, Claude Diocan, Guillaume Dicqué, Papillon Moro, Orphine Théonas, Dormore Galla, Zéphir Aignan.

Très peu de sobriquets : Pied-Tête dit Pitié, François dit Nacquais, Gédéon dit Cabrit ; Jasmin d'Arimathie.

Trois ou quatre surnoms veulent exprimer un caractère physique ou moral : Fragile, Joseph Misère, Doux Orphelin, Silla la Douceur.

Les femmes ici comme à Saint-Domingue ont gardé bien moins de noms africains et elles paraissent répugner aux noms mythologiques ou littéraires. Il n'y a que Vénus, Calypso et Zaire. Elles portent des noms chrétiens ou leurs diminutifs familiers : Nanon, Lisette, Margoton, Mariette, Linette, Catin, Marthonne, Manon, Manette, Fanchon, Fanchonnette, Francillette, Caton, Zabeth, Bibiane, ou Robertine, Merline, Infantine.

Deux surnoms et deux noms doubles.



Pour les origines, c'est la nuit. On l'a vu. Il est probable que les créoles sont nombreux. Il est cependant surprenant que trois mulâtres seulement soient signalés. La composition des ateliers des grandes plantations était peut-être à la Guadeloupe très différente de celle des petits ateliers où les mulâtres et les créoles étaient en majorité.

Les indicatifs d'origine sont très rares : il est un Jeannot Cap-Laou (de l'Ouest de la Côte d'Ivoire), un Henri Ibo (de la Nigéria), un Henri et un Nian Moco (du Bénin), et Jean et André Congre (des Congos au sens large).



Au moment du récolement de 1787, 13 esclaves sont portés marrons : neuf hommes et quatre femmes. Comme leur estimation n'est pas précisée on ne sait pas bien de qui il s'agit. Sont marrons : Simon, le commandeur, Pied-Tête dit Pitié, Nacquais, Philippe, Petit-Sylvestre, Michel, Hippolyte, Lajoie-Colly, Jasmin d'Arimathie, Pauline, Rose dite Bellefond, Galle, et Cécile. Il semble qu'on nous préciserait s'ils étaient en fuite depuis longtemps.

Ce nombre de 13 parut important au notaire et aux experts. Fallait-il les estimer, même absents, comme l'on faisait presque toujours à Saint-Domingue quand la fuite ne remontait pas à un an ? Le gérant Larroche ne le voulut pas. Au lieu donc de les estimer comme s'il étaient là, ou de les porter en déficit, on décida de les inscrire sur une annexe de l'inventaire à mesure qu'ils se présenteraient. Ils retourneraient d'eux-mêmes — ou seraient repris. Les mêmes experts en présence des mêmes témoins établiraient leur valeur, dans un an. On espérait donc que tous seraient alors rentrés.

Le 14 mars, à la clôture de l'inventaire, deux marrons : Cécile et Pauline réapparaissaient. Faut-il croire qu'elles étaient simplement à l'abri du travail, cachées chez quelque camarade ?

Ce n'est pas au bout d'un an, mais quarante jours après l'inventaire que les experts revenaient pour établir le prix des esclaves rentrés. Le 25 avril les experts purent constater qu'il n'y avait plus qu'une femme dehors : Galle. On ne parle pas de prises.

Le marronnage ne semble pas avoir diminué la valeur des esclaves. Simon le commandeur est estimé 3.000 livres, Michel, François dit Nacquay, Jasmin d'Arimathie, 2.000 livres comme Rosette dite Bellefond, Lajoie et

Philippe 1.800, Pitié et Hippolyte, 1.650 ; Petit-Sylvestre 1.320, peut-être un plus jeune ; mais les marrons paraissent des adultes. Concluons que le marronnage est de petit rayon, de courte durée. Il est plus absentéisme que fuite.

Les esclaves sont évalués 326.380 livres. Avec le fonds de la terre ici estimé très haut et sans nuance, c'est de beaucoup le chapitre le plus important de l'habitation.



Il n'est pas parlé d'autres dettes que de quelques dépenses d'exploitation courante : pour un boucaud de morue 625 l. 12 s. 8 d. ; pour 579 pots et formes à 4 l. 10 s. = 2.065 l. 10 s. ; deux mois au chirurgien, Arquet, à 1.800 livres par an : 133 l. 6 s. 8 d., au maréchal : 369 livres 11 sols, et 660 livres à Bottrel, négociant. Soit 4.463 livres 19 sols.



Si on récapitule on se trouve devant l'estimation générale suivante :

1. Cafetière du Mont d'Or : plantations et bâtiments	77.702 liv.
2. Sucrierie du Mont-Robert : plantations ..	63.427, 14 s. 2 d.
3. " " bâtiments ..	109.816
4. Magasin du Baillif	13.000
5. Meubles, ustensiles et denrées	28.426
6. Esclaves, après la rentrée des marrons ..	349.400
7. Bestiaux	17.822
8. Fonds de toutes les terres	638.250
	<hr/>
	1.297.843 liv. 14 s. 2 d.



D'un document isolé, quel qu'il soit, il n'est pas possible de passer à des conclusions de portée un peu large. Au reste c'est le premier inventaire général de grande plantation que nous ayons pu analyser à la Guadeloupe. On hésite donc beaucoup même à esquisser une comparaison rapide avec les inventaires qui à Saint-Domingue et à la Martinique nous décrivent des cafètières et des sucreries.

Retenons seulement deux choses : le recrutement des géreurs, autant que possible local en France, au voisinage même de la résidence des propriétaires coloniaux. Ce point nous montre que dans l'Agenais beaucoup de regards étaient tournés vers les affaires des îles.

Puis ce rapprochement ou plutôt cette association quotidienne et cette combinaison d'une cafètière et d'une sucrierie. La sucrierie paraît absorber d'année en année la cafètière qui n'est plus qu'un appoint. Il faut attendre pour savoir si c'est là exception ou évolution ordinaire à la Guadeloupe à la fin du XVIII^e siècle.